



Déclaration liminaire FSU (CALVE du 14 janvier 2016)

Pour démarrer notre intervention, nous tenons tout d'abord à manifester notre mécontentement quant à l'arrivée des documents de travail la veille de cette réunion. Cela est d'autant plus agaçant qu'ils sont, cette année, complets et de grande qualité. Il est extrêmement frustrant en tant que représentant des personnels de ne pas avoir eu la possibilité d'aller dans une analyse fine qui nous aurait permis d'avoir des questionnements et des interventions les plus pertinents possible.

En effet, la question des langues est plus que jamais centrale dans le paysage éducatif en cette année de réforme du collège.

L'expérimentation que vous avez imposée il y a deux ans a provoqué la colère de beaucoup de collègues car ils mesuraient les implications concrètes que ce dispositif allait engendrer dans les établissements pour la réussite des élèves.

Les documents que vous nous fournissez aujourd'hui ne font que corroborer ce que nous avons déjà fait valoir : la grande disparité entre les établissements et, de fait, la mise en concurrence par rapport à l'offre de formation alors que cette expérimentation était censée y remédier.

A ce propos, qu'en est-il du privé dans notre académie ? Pourquoi n'avons-nous pas accès au même type de documents pour le privé ?

Autre point. Nous tenons à insister aussi sur le fait que le bilan tiré à partir de ces documents est faussé par la mise en place d'une expérimentation académique en 2014.

Quel est le total des classes bilingues supprimées depuis 2014 ?

Enfin, s'il est un point sur lequel nous voulons aussi insister avant d'en finir avec le second degré, c'est bien celui de l'espagnol dans notre académie frontalière. Nous montrerons ici que cette langue est extrêmement fragilisée, que les postes récemment créés dans le cadre de l'expérimentation sont d'ores et déjà condamnés à disparaître.

Quant aux autres langues à plus faible diffusion, le problème demeure, le choix du tout anglais les menace toutes à moyen terme.

Cette réforme impacte même le premier degré. Dans un courrier du 19 janvier 2015 adressé aux chefs d'établissements des collèges de l'académie, madame la rectrice écrit « *Dans le cadre de l'évolution de la politique des langues vivantes et de la construction d'un parcours linguistique allant de l'école au lycée, la continuité des apprentissages doit être au cœur de nos préoccupations. Cette continuité sera offerte à tous les élèves, notamment à ceux qui ont commencé l'apprentissage de l'espagnol dans le premier degré.* »

L'affichage est parfait, la réalité est autre. Pour ne pas assumer cette continuité, on ferme l'offre bilingue des écoles au prétexte que le palier A1 des élèves concernés n'est pas satisfaisant. Nous essayons, en vain, d'obtenir le relevé de ces résultats dans le

département du Tarn-et-Garonne où des sites bilangues seront contraints de fermer à la rentrée prochaine. Les collègues enseignant l'espagnol, ceux qui croyaient à l'intérêt d'enseigner deux langues, ceux que l'on tente d'obliger à passer une habilitation sont inquiets. Pour ces derniers, la situation est hautement anxiogène car on essaie de leur faire croire qu'avec 2 animations pédagogiques où ils apprendront 3 jeux et 4 mots, ils seront capables d'enseigner une langue. Comme les PES qui n'ont pas acquis le CLES 2 et qui doivent se former (quand ? comment ?) afin de le valider dans les 3 ans suivant leur titularisation.

La formation sur temps personnel s'accroît. Il y a quelques années, un professeur des écoles pouvait partir faire un stage à l'étranger de 3 semaines sur temps scolaire en préparant un dossier succinct et sans rien avancer. Aujourd'hui, on propose aux professeurs des écoles des stages de 2 semaines sur leur temps personnel, avec constitution d'un dossier épais comme une encyclopédie, l'avance d'une grosse partie des frais et le non remboursement d'une autre. Quand devons-nous payer pour être formés ? Cette échéance-là semble se rapprocher.

Le chantier des langues est vaste, la réussite de nos élèves est primordiale. Une enquête de la Commission Européenne de 2012 nous place en avant-dernière position (sur 14 pays) dans la maîtrise des compétences en langues étrangères. Les programmes pour la rentrée prochaine prévoient de débiter l'enseignement d'une langue en C.P. Qu'a fait l'Éducation Nationale pour permettre cela ? Quels moyens supplémentaires a-t-elle consacrés pour accroître son apprentissage des langues ? Aucun.

Quand une situation fonctionne correctement (cas de la plupart des sites bilangues), donnons-nous les moyens de la faire perdurer. Apprendre deux langues, ce n'est pas apprendre moins bien chacune d'entre elles mais appréhender plusieurs fonctionnements linguistiques qui s'enrichissent l'un l'autre.

Pour faire progresser nos élèves, il serait souhaitable d'offrir la possibilité d'étudier plusieurs langues et de former correctement les professeurs des écoles (stages à l'étranger, en immersion, présence de locuteurs natifs dans les classes et pourquoi pas une convention entre l'EN et des instituts de formation à distance - avec allègement des 108h pour les participants -...).

Enfin, si certains départements acceptent de dé-flécher des postes, d'autres continuent dans cette pratique qui limite encore le mouvement des enseignants. Dans les plus ruraux d'entre eux, où de nombreuses écoles sont composées de 3 classes, quand un poste est consacré à la direction et un autre à une langue, il reste bien peu de possibilités aux adjoint-e-s non habilité-e-s.

Nous terminerons par un mot sur les épreuves du baccalauréat en langues : le bilan sur la réforme du lycée doit être l'occasion de nous présenter le bilan pédagogique, le bilan sur les modalités d'organisation et l'égalité de traitement entre les candidats et le bilan sur les conditions de travail des collègues que nous demandons depuis des années.

En conclusion, pour les élèves, pour améliorer leur apprentissage des langues vivantes et favoriser ainsi leur poursuite d'étude et leur insertion professionnelle, la FSU et ses syndicats attendent une politique plus ambitieuse pour l'enseignement des langues vivantes.

